

# Chambre des Représentants.

---

---

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 1893.

---

PROTECTION DE L'ENFANCE (¹).

---

## RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (²), PAR M. COLAERT.

---

MESSIEURS,

Le projet du Gouvernement est la reproduction littérale de celui qui a été soumis antérieurement aux délibérations de la section centrale. Votre commission émet unanimement l'avis qu'il y a lieu de déposer à nouveau le rapport (³) fait sur le projet primitif.

*Le Rapporteur,*  
R. COLAERT.

*Le Président,*  
T. DE LANTSHEERE. <

---

(¹) Projet de loi, n° 83.

(²) La Commission était composée de MM. DE LANTSHEERE, *président*; MAGIS, COLAERT, ERMAN, ANSPACH-PUISSANT, NOTHOMB et HELLEPUTTE.

(³) Rapport, n° 159 (session de 1891-1892).